



2022

COMMUNE DE SEICHAMPS

BUDGET PRINCIPAL

Le présent rapport de présentation a vocation à synthétiser et commenter les données issues de la maquette budgétaire qui répond aux exigences du cadre légal des instructions comptables et budgétaires.

Le compte administratif termine le cycle annuel budgétaire et retrace l'exécution budgétaire de l'année.

Ainsi, le compte administratif 2022 du budget principal a été précédé par :

- le débat d'orientation budgétaire tenu le 7 mars 2022,
- le vote du budget primitif 2022 intervenu le 4 avril 2022,
- les 3 décisions modificatives adoptées au cours de l'année 2022 (juin, septembre et décembre).

S'agissant de l'appréciation du compte administratif 2022, il conviendra, dans le présent rapport de rapprocher les prévisions inscrites au budget avec les réalisations effectives, tant en dépenses qu'en recettes, mais également de constater l'évolution de nos dépenses et recettes par rapport à l'exercice précédent, même si la singularité des derniers exercices ne permettra pas toujours une analyse pertinente.

PREAMBULE

Les effets de la crise sanitaire se sont estompés au cours de l'exercice 2022, mais celui-ci a été marqué par une reprise très nette de l'inflation. Nous le constaterons dans l'examen des dépenses de fonctionnement qui augmentent cette année de près de 12 %.

Cette augmentation a touché les charges de personnel, les achats de services (restauration et péri-scolaire, notamment) et l'énergie.

Dans ce contexte, la municipalité a été contrainte de relever les tarifs de tous ses services. Par ailleurs, dès l'automne et, compte tenu des prévisions d'augmentation très importante des tarifs de l'énergie pour 2023, nous avons mis en place un plan de sobriété qui a produit ses premiers effets dès 2022.

En matière d'investissement, la priorité reste la maîtrise de notre consommation énergétique, tant dans les bâtiments (mise en place d'éclairage par leds) que par l'acquisition de véhicules électriques.

1 – LE FONCTIONNEMENT

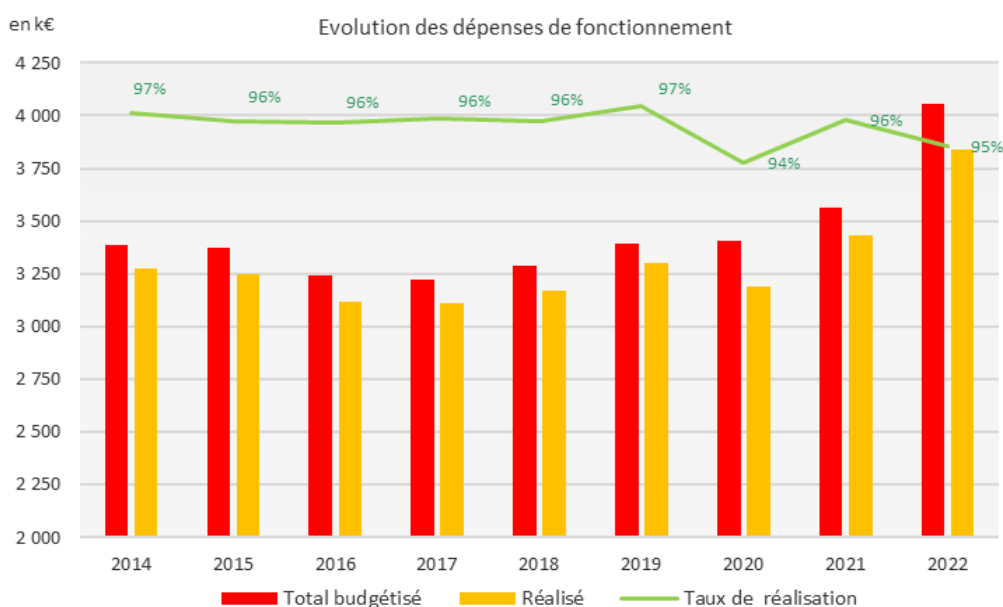
1-1 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement (dépenses donnant lieu à décaissement réel et hors dépenses imprévues) sont réalisées à hauteur de 95 %.

Ce taux de réalisation est plus faible que les années précédentes en raison des importants efforts d'économies réalisés sur le dernier trimestre pour dégager un résultat de fin d'année positif afin de préparer les exercices ultérieurs qui s'annoncent encore plus contraints.

Dans les efforts entrepris, le recours au personnel extérieur a été limité, des recrutements retardés, la diminution de la subvention de la crèche et la mise en place d'un plan de sobriété énergétique au début de la saison hivernale. Cette mobilisation a permis de limiter la progression des dépenses qui reste malgré tout importante avec + 12% soit **407 085 €** par rapport à l'exercice précédent. A noter que l'exercice 2021 avait été encore fortement impacté par la crise sanitaire et ses restrictions.

Cette forte augmentation concerne les postes : charges de gestion, masse salariale et budgets annexes.



[Présentation par chapitre](#)

DEPENSES REELLES	Total budgétisé	Réalisé	Taux de réalisation
Charges de gestion générale	1 675 918,00 €	1 574 099,60 €	94%
Charges de personnel	1 731 700,00 €	1 704 853,48 €	98%
Autres charges de gestion courante	614 938,00 €	533 849,17 €	87%
Intérêt de la dette	12 637,05 €	10 624,23 €	84%
Charges exceptionnelles	5 864,00 €	4 881,88 €	83%
Atténuation de produits - FPIC	12 000,00 €	11 830,00 €	99%
Total dépenses de gestion et financières	4 053 057,05 €	3 840 138,36 €	95%
Dépenses imprévues	64 000,00 €	- €	
Total dépenses réelles de fonctionnement	4 117 057,05 €	3 840 138,36 €	

Les charges de gestion générale sont en augmentation de 11 % soit **+ 156 313 €** par rapport à 2021.

Les charges de gestion sont directement impactées par le niveau d'inflation de 6% en 2022. Les contrats des prestataires, les achats de fournitures, entre autres, ont parfois même évolués au-delà des 6 %. La hausse des dépenses d'énergie sur cet exercice avec + 60k € représente une augmentation de + 47% (184 k€ en 2022 contre 127 k€ en 2021). Le plan de sobriété énergétique a toutefois permis d'économiser 36 k€ par rapport aux prévisions budgétaires.

La reprise des activités culturelles et scolaires a conduit mécaniquement à une augmentation des dépenses par rapport à l'année précédente.

Les charges de personnel progressent de **+ 101 863 €** soit + 6,4% par rapport à l'exercice précédent.

La masse salariale a été impactée par :

- o L'augmentation du SMIC de 6,6 % sur 1 an avec des augmentations échelonnées sur l'année en janvier, mai puis août.
- o L'augmentation de la valeur du point de 3,5 % en juillet 2022 et le relèvement de l'indice minimal à chaque revalorisation du SMIC.
- o Le poste du conseiller numérique jusqu'à mi-octobre.
- o Le maintien des renforts dans les écoles en complément des ATSEM et de l'agent chargé du protocole sanitaire.

Les autres charges de gestion courante progressent également avec une évolution de 36% correspondant à **+ 140 425 €**.

Le poste le plus important avec 310 k€ est consacré aux subventions d'équilibre des budgets CCAS et Crèche :

- La subvention du CCAS a été maintenue à 110 k€
- La subvention au Multi Accueil a été abondée de 100 k€ avec un versement effectué de 200 k€.

L'enveloppe des subventions aux associations a été maintenue à 41 k€. Les subventions aux coopératives scolaires s'élèvent à 20 k€.

Le comité des fêtes a également été soutenu à hauteur de 2 k€.

Le chapitre se compose également des indemnités des élus pour 109 k€.

Les contributions aux services de la Métropole (mutualisation informatique, vidéosurveillance) sont désormais imputées sur ce chapitre avec 34 k€.

Les intérêts de la dette sont en retrait de - 15% soit **- 1 943 €** suite à la baisse du stock de dettes. Les intérêts liés au nouveau prêt de 85 k€ démarreront en 2023.

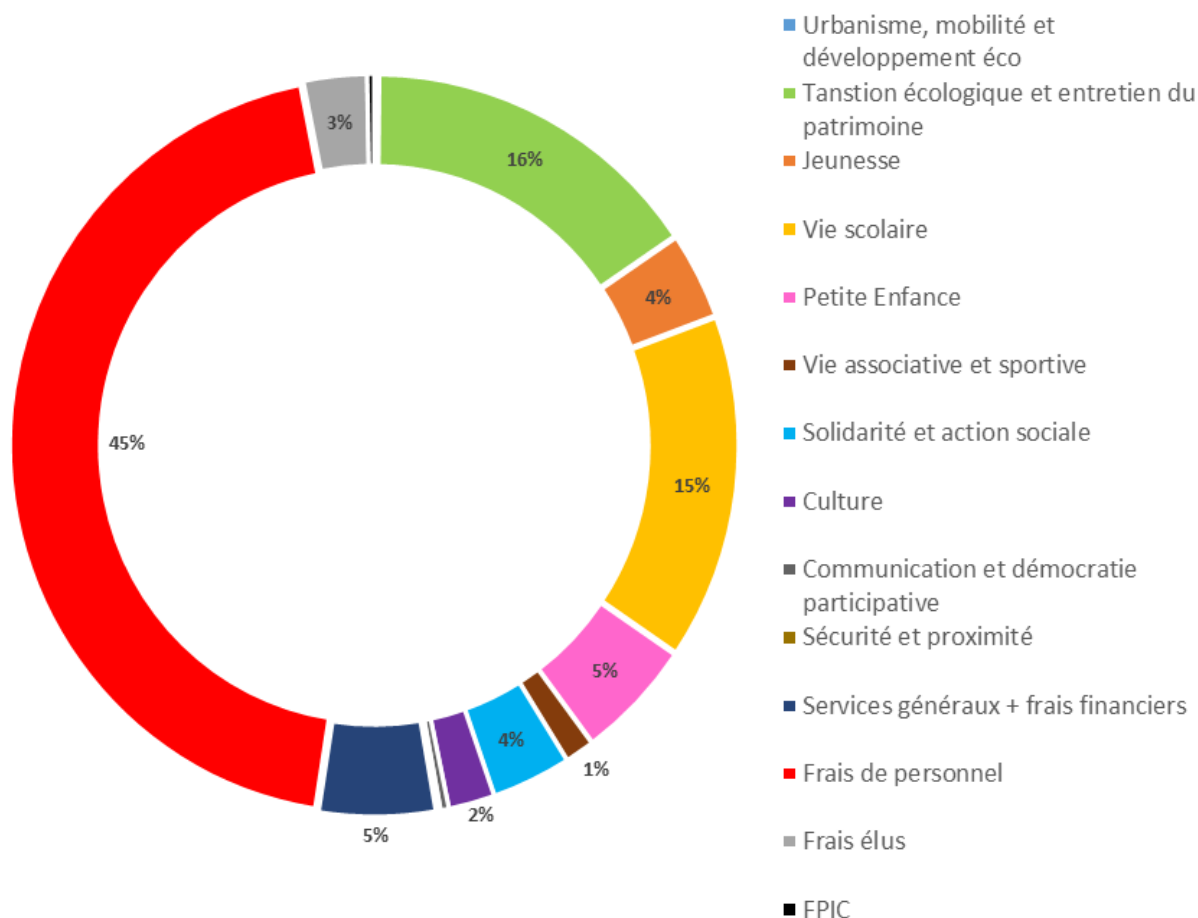
Les charges exceptionnelles représentent les remboursements effectués à nos locataires sur des trop perçus de la TEOM 2018 (compensés par des recettes) et d'autres remboursements de frais.

Les « atténuation de produits » est une nouvelle charge à constater depuis 2021. Il s'agit de la participation de la commune au Fonds de Péréquation des Dépenses Intercommunales et Communales (FPIC) qui était jusque-là pris en charge par la Métropole (100 % jusque 2020 et 50 % en 2021).

Une réserve pour « dépenses imprévues » avait été constituée mais n'a pas été consommée.

 [Présentation par délégation](#)

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Total budgétisé	Réalisé	Taux de réalisation
Urbanisme, mobilité et développement éco	8 110 €	5 664 €	70%
Transition écologique et entretien du patrimoine	667 600 €	590 513 €	88%
Jeunesse	157 235 €	146 001 €	93%
Vie scolaire	596 044 €	583 244 €	98%
Petite Enfance	247 500 €	203 190 €	82%
Vie associative et sportive	51 668 €	50 333 €	97%
Solidarité et action sociale	148 940 €	135 940 €	91%
Culture	76 965 €	79 083 €	103%
Communication et démocratie participative	12 814 €	14 200 €	111%
Sécurité et proximité	15 710 €	7 347 €	47%
Services généraux + frais financiers	215 971 €	199 305 €	92%
Frais de personnel	1 731 700 €	1 704 853 €	98%
Frais élus	110 800 €	108 634 €	98%
FPIC	12 000 €	11 830 €	99%
TOTAL	4 053 057 €	3 840 138 €	95%



Culture : 79 083 €

Après 2 années de contraintes sanitaires, 2022 marque l'année de reprise de toutes les manifestations seichanaises et d'une programmation culturelle ambitieuse :

- L'enveloppe réservée à la **programmation culturelle** : concerts, spectacles et pièces de théâtre (Festival de théâtre, NJP, Nancyphonies, concerts, ..) s'élève à 36 802 €. Elle comprend les cachets des artistes, les frais annexes aux spectacles ainsi que les interventions de Médiasonic pour la régie 7 240 €.
- La **Foire aux fromages et à la gastronomie**, manifestation emblématique de notre commune, a été de nouveau un succès grâce à la collaboration du comité de fêtes. Le budget consacré à cette action est de 25 946 € pour la location des chapiteaux, les frais de gardiennage, les feux d'artifices, ...
- Les dépenses allouées au fonctionnement de la **médiathèque** et à l'organisation des animations s'élèvent à 10 760 €. Elles comprennent les dépenses de renouvellement du fonds documentaire, de fonctionnement courant, de maintenance informatique et de petits matériels d'équipement. Des ateliers ont été proposés les samedis : manga, haïku en partenariat avec la médiathèque départementale et Villers BD, ainsi que des concerts pour le jeune public.
- Les autres crédits concernent les festivités de la St Nicolas (2 360 €) et la manifestation « Autour du Livre » (1 039 €). Des auteurs sont intervenus dans plusieurs classes de l'école Georges de la Tour.
- Le comité des fêtes a été soutenu à hauteur de 2 000 € avec une subvention exceptionnelle

Communication et démocratie participative : 14 200 €

Le budget dédié s'élève à 14 200 € : 3 « Gazette » ont été publiées en 2022. Les dépenses restantes concernent les frais d'annonce et d'insertion, la distribution des flyers et gazettes et les frais d'hébergement du site internet.

Jeunesse : 146 001 €

L'animation de l'accueil jeunes, confiée au prestataire UFCV, représente 81 % des dépenses de la délégation pour s'établir à 118 838 €.

Les autres dépenses de la délégation concernent :

- l'Accueil Collectif des Mineurs (ACM) des petites et grandes vacances pour 10 894 € : 114 jeunes ont participé aux accueils de loisirs de l'Accueil Jeunes en 2022. Fréquentation moyenne : 28 jeunes par semaine, (en 2021 : 116 jeunes avec une moyenne de 27 / semaine).
- Le centre de loisirs AFRS est accompagné financièrement à hauteur de 10 696 € pour l'organisation du CLSH pendant les vacances scolaires à raison de 4 €/enfant/jour.
- Les actions du CMJ (1711 €) avec en 2022 la Teenage Party, une boum proposée aux 11-18 ans qui a rassemblé 168 participants (154 entrées payantes + 14 jeunes bénévoles).

- La bourse aux projets (1657 €) : printemps 2022, fabrication d'une jardinière en bois de récupération (8 jeunes participants). Été 2022, peinture des comptoirs du Comité des Fêtes et conception d'éléments de communication pour le Forum des Associations (6 jeunes participants).
- La fête du jeu (1595 €) : 325 entrées
 - Tombola au profit du Téléthon (lots offerts par Ô Fait Maison, Pâtisserie Derelle et Le Petit Commerce de Mathilde)
 - Partenaires bénévoles : Les Nains des Forges (jeux de rôle), Les Loups du Téméraire (jeux de figurines), AJEB (trollball), Rise Cosplay (costumes), Comité des Fêtes de Seichamps (buvette)
 - Prestataires : WarpZone (jeux vidéo rétro), Divertyloc (jeux en bois)

Pour cette délégation, les recettes des familles s'élèvent à 14 106 € et la participation du partenaire CAF à 12 387 €.

Vie scolaire : 583 244 €

Les dépenses liées à cette délégation augmentent de 16 % (+ 81 174 €).

Les effectifs à la rentrée 2022 étaient de 549 contre 559 à la rentrée 2021.

- La prestation de l'UFCV concernant l'animation (restauration et accueil périscolaire) s'élève à 317 447 €, en augmentation de 6,7%.
- Le service de restauration scolaire représente 200 128 € (+35%) pour la seule fourniture des repas. La forte augmentation s'explique par le fait que le prestataire jusque 2022 ne facturait pas la totalité des frais de mise à disposition de personnel au centre socioculturel. Mais aussi par la fréquentation plus importante : 40 795 repas ont été servis en 2022 contre 36 370 en 2021. Malgré un contexte économique compliqué et les conséquences du manque d'eau sur les récoltes pour notre prestataire API, la société de restauration scolaire avec laquelle, nous travaillons a réussi à maintenir la qualité des repas servis. L'achat de vaisselle est de 1 963 €.
- Les autres charges pour 10 633 €, sont relatives au service périscolaire et notamment au goûter et aux activités.
En 2022, en moyenne :
 - 40 enfants ont fréquenté l'accueil périscolaire du matin (contre 31 en 2021) ;
 - 90 pour l'accueil du soir (85 en 2021).
 - 60 pour les mercredis
- Les crédits alloués aux écoles (fournitures, équipements, coopératives, transports, abonnement à l'ENT, ULIS...) s'élèvent à 31 935 €.
- Les autres dépenses de la délégation concernent les activités (piscine et autres fournitures) pour 7 112 €.
- la classe découverte : tous les élèves de CM2 ont participé à un projet en partenariat avec l'école du cirque, les élèves de CM1 ont pu s'initier au golf et dans la cadre du projet culturel de l'école Georges de la Tour, la commune a également financé une partie des séances d'initiation théâtrale, pour 14 025 €.

A noter que les dépenses des services périscolaires (accueil et restauration) sont compensées en partie par les recettes des familles (326 980 €) et la prestation de service de la CAF (61 261 €).

Petite enfance : 203 190 €

La délégation Petite enfance est composée essentiellement de la participation au budget annexe de la crèche qui a été doublée entre 2021 et 2022 :

- La subvention au budget du multi accueil s'élève à 200 k€. Cet abondement exceptionnel de la participation communale s'explique en raison du besoin :
 - de trésorerie plus important, conséquence du déficit de l'exercice 2021,
 - du retard des aides de la CAF et de la progression des dépenses salariales de la crèche.

La prévision budgétaire était de 240 k€, mais suite aux recettes perçues plus importantes qu'attendues, le solde de la subvention n'a pas été mobilisé.

- La délégation prend en compte également les charges de fonctionnement du Relais Petite Enfance (ancien RAM) et l'organisation de la semaine de la petite enfance.

Vie associative et sportive : 50 333 €

- Les subventions octroyées aux associations locales s'élèvent à 41 055 € et les avantages en nature représentent 255 726 €.
- La 1^{ère} édition des boucles seichanaises s'est déroulée le dimanche 30 octobre 2022, manifestation sportive composée de 3 épreuves : une marche de 5 km, ; 2 courses chronométrées de 5 et 10 km et une course enfants de 1 km. Près de 250 personnes ont répondu présent. 106 marcheurs et 130 coureurs ont pris le départ des deux courses. Organisée par la municipalité avec la collaboration du comité des fêtes, le coût de cette manifestation est de 7 170 €, l'excédent de tee-shirt et de sacs sera distribué lors des éditions suivantes. Environ 1 523 € de dons ont été récoltés à cette occasion dont une partie de la recette a été reversée à La ligue contre le cancer 54.
- Les autres dépenses sont liées aux manifestations sportives par la dotation de coupes et trophées, au forum des associations, et à la cotisation au FNCOF.

Solidarité et action sociale : 135 940 €

- La subvention au budget du CCAS s'élève à 110 k€ et représente près de 81 % des crédits de la délégation.
- Les dépenses liées au Covid ont été imputées sur cette délégation pour 5 962 €. Elles concernent les achats de masques, des tests de dépistage, et les frais de désinfection (hors charges de personnel de 10 050 €).
- La contribution à la Mission Locale s'élève à 8 205 €.
- Les autres dépenses représentent les charges liées aux Pass bus « emploi », à l'action « Octobre Rose », et à la contribution au dispositif d'appui et de coordination 54 (DAC 54).

Transition écologique et entretien du patrimoine : 590 513 €

Par nature ces charges concernent :

- **Les bâtiments pour 431 307 € soit 73% de la délégation**
 - La consommation d'eau et de fourniture d'énergie représente 45 % (196 k€).
 - Les frais de nettoyage des locaux représentent quant à eux 26 % des charges de bâtiment (hors Covid).
 - L'entretien, les réparations et la maintenance constituent 21% de ces dépenses.
 - Les autres dépenses concernent essentiellement les frais de location, de télécommunication et de gardiennage des locaux.
- **Les espaces publics communaux pour 80 476 € soit 13,6%**
 - Les dépenses liées aux terrains sportifs représentent 43% de ce poste soit 34 767 € (entretien, eau, ...).
 - L'entretien des espaces verts et des parcs s'élève à 24 548 € soit 31%
 - Les autres dépenses concernent entre autres les chemins ruraux, l'éclairage des parcs, les illuminations de fin d'année et la dératisation.
- **Les véhicules pour 44 017 € soit 7,5 %**
 - Les charges d'entretien et de réparation du matériel roulant s'élèvent à 45 % pour 19 914 €
 - Le carburant représente 35 % du poste pour 15 069 €
 - Les autres dépenses représentent les charges d'assurance, les fournitures et les taxes.
- **Les ateliers pour 20 940 € soit 3,5%**
 - Les équipements, locations et entretien de matériels représentent 15 080 €.
 - Les autres charges concernent l'achat de vêtements et de petites fournitures.
- Les autres dépenses représentent entre autres la redevance des ordures ménagères, l'adhésion à l'ALEC, ...

Urbanisme, mobilité et développement économique : 5 664 €

Les crédits sont consacrés à :

- aux animations du marché dominical (1 578 €)
- à l'entretien du cimetière (603 €)
- aux frais et honoraires de copropriété de l'ancien Shopi (3 455 €)

Sécurité et proximité : 7 347 €

Cette enveloppe enregistre les dépenses :

- des fournitures pour les défibrillateurs : 4 837 €
- des équipements, vêtements et autres frais pour la police municipale : 1 256 €.
- la participation à la maintenance de la vidéo protection 2022 sera facturée sur le budget 2023. Les frais de participation au groupement de commandes s'élèvent à 1 058 €.
- les frais liés à l'organisation de la prévention routière.

Services généraux : 199 305 €

- Les charges relatives aux services généraux s'élèvent à **157 744 €** et retracent les **dépenses hors délégation ou non individualisées** comme :
 - les charges d'assurance du personnel, dommages aux biens et responsabilité civile pour 62 370 € ;
 - la participation à la DSIT pour 44 716 € et 620 € pour la participation aux groupements d'achat d'énergies ;
 - les autres dépenses pour un total de 50 038 € concernent les charges des services administratifs : imprimés, fournitures administratives, affranchissement, les frais de formation, la location et maintenance des équipements administratifs, les annonces et insertions des marchés publics, honoraires, adhésion au centre de gestion....
- **Les frais bancaires et financiers** sont comptabilisés pour **11 460 €**. Ils correspondent aux intérêts et commissions de la dette (10 774 €), et aux frais bancaires des paiements par carte bancaire et en CESU (543 €) et autres fournitures liées à la dématérialisation (143 €).
- **La taxe foncière s'élève à 22 417 €**. Elle concerne les logements de la gendarmerie, le logement au CTM et le presbytère.
- **Les créances éteintes ou en non-valeur** (4 302 €) **et autres écritures comptables** d'annulation de recettes sur exercices antérieurs (3 382 €).

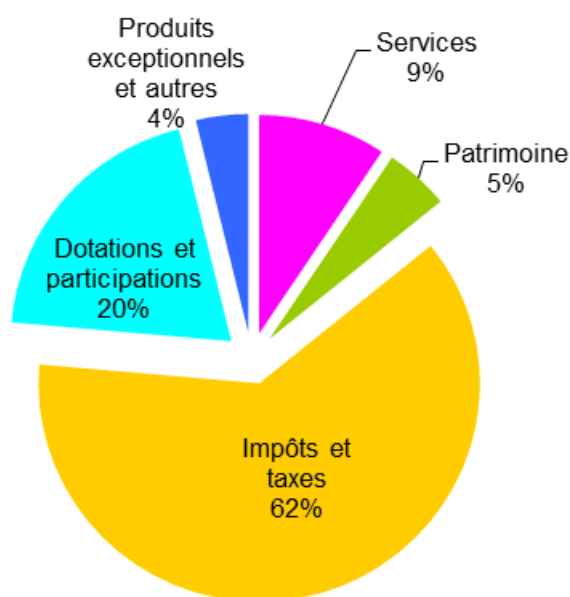
1-2 Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles (recettes ayant donné lieu à encaissement) sont de 4 236 727 €. Elles dépassent les prévisions budgétaires et sont en augmentation par rapport à l'exercice précédent de **+ 336 587 €** (+8,6%)

Cette augmentation résulte de la revalorisation des bases fiscales, des droits de mutation et à la perception de recettes exceptionnelles suite à la reprise de provision.

La reprise des activités et des services a également généré des recettes supplémentaires.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Total budgétisé	Réalisé	Taux de réalisation
Produits des services	325 858 €	397 399,23 €	122%
Impôts et taxes	2 539 609 €	2 636 478,35 €	104%
Dotations et participations	781 196 €	838 472,45 €	107%
Produits de gestion courante	197 000 €	202 328,63 €	103%
Produits exceptionnels et financiers	21 756 €	25 246,18 €	100%
Atténuation de charges	18 000 €	22 553,70 €	125%
Reprise sur provisions	114 249 €	114 249,00 €	100%
Total recettes réelles de fonctionnement	3 883 419 €	4 236 727,54 €	109%



Les produits des services – chapitre 70 : ont augmenté par rapport à l'exercice précédent **+ 48 460 €** en raison de la reprise complète des activités et de l'accueil des services.

La fréquentation des services a augmenté, par rapport à l'exercice précédent, pour la restauration scolaire et l'accueil périscolaire même si nous n'avons pas retrouvé le niveau de fréquentation d'« avant covid».

Egalement, l'augmentation des tarifs au 1^{er} septembre 2022 a permis de compenser en partie l'évolution des charges.

Les impôts et taxes – chapitre 73 sont en hausse de + 8,5 % soit **+ 207 616 €**.

Cette augmentation résulte pour 83 k€ des contributions directes : taxes foncières.

La revalorisation des valeurs locatives de + 3,4% et l'augmentation du nombre de foyers fiscaux (nouvelles constructions et travaux) expliquent le reste de l'évolution des contributions directes.

Les produits des taxes foncières représentent 65 % des recettes de ce chapitre avec 1 719 623 €.

L'augmentation de ce chapitre repose également sur les droits de mutation en augmentation de 36 k€ par rapport à l'exercice précédent. Ils s'établissent à plus de 229 k€.

A noter, en plus, cette année la perception tardive de la dernière annuité du Département correspondant aux droits générés en 2019 pour 53 k€.

La perception de la taxe sur la consommation finale d'électricité, décidée par l'Etat, génère une recette de 48 748 € (+26 k€).

Les autres recettes concernent :

- l'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire versées par la Métropole pour 554 367 €,
- la taxe sur les pylônes électriques pour 26 655 €,
- la redevance de l'antenne : 5 197 €

Les recettes de ce chapitre constituent le poste le plus important du budget de la commune : 62 % des recettes de fonctionnement.

Les dotations et participations – chapitre 74 - augmentent de 5,7%, **+ 45 434 €** par rapport à 2021 et représentent 20 % des recettes globales.

- Les dotations d'Etat sont en retrait (- 9 204 €) malgré l'augmentation de la population, variable impactant pourtant à la hausse les dotations. Elles s'élèvent à 645 037 € et constituent 77% de ce chapitre.
- Le Fonds Départemental de la Taxe Professionnelle 19 992 € évolue fortement d'une année sur l'autre, à la hausse comme à la baisse. En 2022 nous constatons une hausse avec + 11 100 €.
- Les allocations compensatrices des taxes foncières versées par l'Etat s'établissent à 45 135 € (+4 111 €).
- La prestation de service versée par la CAF est liée à la fréquentation de nos services et s'établit à 74 885 €, en progression de + 9 014 €.
- Suite à la signature de la convention avec Conseillers Numériques France Service (CNFS), une dotation de 40 k€ a été versée en 2022. Pour mémoire l'aide s'élève au total à 50 k€ pour l'embauche d'un conseiller numérique sur 2 ans.
- Le FCTVA sur les dépenses de fonctionnement éligibles (entretien de bâtiments) s'est élevé à 4424 €.
- La collectivité a également enregistré les contributions suivantes :
 - 1 500 € Subvention FIPH pour l'équipement d'un agent en situation de handicap
 - 2 827 € de l'UDAF pour la participation aux charges de logement de la famille ukrainienne
 - 1 000 € du Département pour l'organisation du festival de théâtre
 - 3 598 € de la préfecture de remboursements de frais liés à l'organisation des élections et la mise en place du service minimum en cas de grève.

Les produits de gestion courante (locations) – chapitre 75 : s'établissent à 202 329 €. Ils augmentent de 4,1 % **+ 7 878 €** par rapport à l'exercice 2021. Ces produits évoluent peu, la variation dépend du niveau de location du Centre Socioculturel dont les tarifs ont été augmentés au dernier trimestre.

Le bail de la Gendarmerie, revalorisé au 1^{er} août 2021, s'élève à 185 524 €.

Les atténuations de charges sont en baisse de **- 7 689 €**.

Elles sont constituées par les indemnités des assurances relatives aux absences du personnel et leurs variations s'expliquent par les absences du personnel. A noter la perception des aides de l'Etat pour l'embauche d'un contrat aidé à hauteur de 3 565 €.

Les produits exceptionnels s'établissent à 25 246 €, en diminution de **- 79 362 €** :

- Les indemnités d'assurance en réparation de nos sinistres s'élèvent à 21 265 € et sont moins élevés que l'année précédente, qui avait été marquée par une forte sinistralité.
- Le solde concerne des écritures comptables de régularisation comptable (avoirs, remboursements TEOM 2018, ...)

Les reprises sur provisions s'établissent à + 114 249 € :

- 97 749 € concerne le contentieux avec une entreprise défailante dans le cadre du marché de travaux de rénovation du centre socioculturel. En première instance et en appel, la requérante a été déboutée. Pas de pourvoi en cassation, le contentieux est définitivement levé. La provision constituée en 2020 a été entièrement réintégrée.
- 16 500 € concerne la provision pour créances douteuses et impayées. Au vu du recouvrement effectué par la trésorerie et de l'apurement des restes à recouvrer avec les créances admises en non-valeur et l'extinction de certaines créances, la provision initiale de 18 400 € a été ajustée et diminuée.

1-3 Résultat de la section et capacité d'épargne

Recettes réelles de fonctionnement		4 236 727,54 €
Dépenses réelles de fonctionnement		- 3 840 138,36 €
		<hr/>
Solde sur opérations réelles	=	396 589,18 €
Recettes d'ordre : reprise amortissement subvention		6 243,97 €
Dépenses d'ordre : amortissement + cessions		-318 697,48 €
		<hr/>
Résultat budgétaire de l'exercice	=	84 135,67 €
Excédent antérieur reporté 2021		607 963,64 €
		<hr/>
Excédent de fonctionnement à affecter	=	692 099,31 €

	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses Réelles de Fonctionnement	3 166 934	3 302 525	3 192 170	3 433 053	3 840 138
Recettes Réelles de Fonctionnement	3 511 992	3 624 215	3 561 292	3 900 141	4 236 728
EPARGNE BRUTE	345 058	321 690	369 122	467 087	396 589
Remboursmt de la dette en capital	93 999	102 082	102 082	102 082	102 082
EPARGNE NETTE	251 059	219 608	267 040	365 005	294 507

2 - L'INVESTISSEMENT

2-1 Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'équipement s'élèvent à **446 799 €** et sont réalisées à hauteur de 60 % sur l'exercice. Elles représentent toutes les dépenses de travaux, d'aménagement et d'équipements. De nombreux projets ont connu un commencement d'exécution en fin d'année. Ainsi avec les reports ou restes à réaliser, correspondant aux dépenses engagées en 2022 mais non mandatées à la fin de l'exercice, d'un montant **256 465 €**, le taux de réalisation s'établit à **83 %**.

Les dépenses d'investissement intègrent également le remboursement de la dette en capital pour **102 082 €**.

L'enveloppe réservée aux investissements futurs et imprévus était de 30 000 € mais n'a pas été mobilisée.

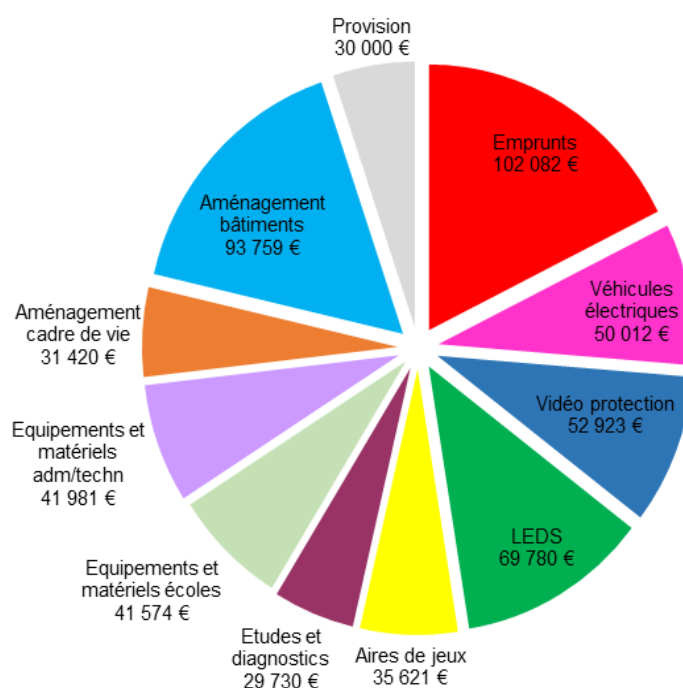
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Total budgétisé	Réalisé	Taux de réalisation
Remboursement des emprunts	102 082,00 €	102 082,00 €	100%
Dépenses d'équipement	743 225,42 €	446 798,83 €	60%
20 Immobilisations incorporelles (licences, logiciels, études)	89 166,00 €	36 953,64 €	41%
21 Equipements	654 043,42 €	409 845,19 €	63%
26 Titres de participation	16,00 €	- €	0%
	845 307,42 €	548 880,83 €	65%
Provision / dépenses imprévues	30 000,00 €		
TOTAL	875 307,42 €	548 880,83 €	

L'exercice a été marqué par les mesures de transition écologique avec :

- Le passage aux Leds sur tout le territoire afin de limiter les effets de la crise énergétique. Les bâtiments communaux ont été traités en priorité, les parcs et stades seront équipés en 2023.
- L'acquisition de 2 véhicules électriques dans le cadre du renouvellement de sa flotte.

La Ville de Seichamps, pionnière dans le numérique dans les écoles, renouvelle son engagement encore sur cet exercice.

L'aménagement du cadre de vie avec la mise en place de nouvelles aires de jeux sur cet exercice et début 2023 et les nouvelles actions au titre de la démocratie participative.



Etat des équipements réalisés	Budget	Réalisé	% Réalisé	Report
Diagnostic bâtiments	13 056 €	13 056,00 €	100%	
Assistance MO génie climatique	8 000 €	7 680,00 €	96%	
Etude Travaux St Exupéry	8 160 €	6 060,00 €	74%	2 100 €
Socio - Etude sol gradins	3 000 €		0%	2 400 €
Cimetière - étude extension	10 650 €	2 934,00 €	28%	7 710 €
Etude Environnement - CPIE - zone humide	13 000 €		0%	6 000 €
Assistance MO - restauration scolaire	30 000 €		0%	
Remplacement Leds bâtiments	70 000 €	68 740,17 €	98%	1 602 €
Remplacement Leds extérieurs (parcs, stades,)	139 000 €	1 039,82 €	1%	137 274 €
Vidéo protection	59 781 €	52 922,64 €	89%	6 858 €
Véhicule Police - électrique	33 100 €	33 062,21 €	100%	
Véhicule CTM - électrique	16 000 €	15 990,00 €	100%	
Aménagement recharge véhicules électriques	1 000 €	959,34 €	96%	
Aires de jeux	85 050 €	35 621,40 €	42%	49 350 €
Aménagement d'une truffière	29 000 €	3 400,80 €	12%	22 091 €
Martinchamps chaudière	9 919 €	9 918,70 €	100%	
Martinchamps - traitement fuite	11 500 €	11 472,00 €	100%	
Alarme Club house	350 €	339,60 €	97%	
Socio - Conteneurs enterrés	20 321 €	20 320,53 €	100%	
Gendarmerie - mise aux normes portail	3 450 €	3 071,64 €	89%	307 €
Presbytère et maison paroissiale- menuiseries + porte garage	43 081 €	43 098,41 €	100%	
Parapluies - réparation alarme	700 €	652,12 €	93%	
CTM - Aménagement Cuisine CTM	2 100 €	2 080,99 €	99%	
Mairie - Standard téléphonique sur IP	6 900 €	6 870,68 €	100%	
Mairie - remplacement têtes thermostatiques			0%	1 286 €
Mairie - stores secrétariat	750 €		0%	764 €
Maison amitié - stores	1 200 €	1 209,66 €	101%	
Multi Accueil - interphone et télécommande CTA	3 650 €	3 645,80 €	100%	
Détecteurs CO ²	7 200 €	7 176,06 €	100%	
Cloison Louise Michel	11 000 €	11 135,94 €	101%	
St Exupéry - Réparation rideaux métalliques	3 549 €	3 540,00 €	100%	
Ecoles - Informatique (ENI, PC, tablettes, vidéo)	32 000 €	31 980,49 €	100%	
Ecoles - Matériels et mobiliers	2 262 €	2 417,59 €	107%	
Urnes élections	1 040 €	1 038,00 €	100%	
Bornes wifi mairie	300 €	276,00 €	92%	
Equipements, licences et logiciels informatiques adm	9 977 €	10 473,17 €	105%	2 640 €
Outillage technique	5 000 €	5 047,86 €	101%	
Balayeuse voirie	4 600 €	4 560,00 €	99%	

Rack vélo	1 500 €		0%	
Stand Foire aux Fromages	1 160 €	1 151,28 €	99%	
Coffret électrique	1 800 €	1 782,97 €	99%	
Blocs de secours	1 063 €	1 332,00 €	125%	
Aménagement accessibilité	500 €	478,68 €	96%	
Illuminations	2 342 €	2 303,34 €	98%	
Matériels comité des fêtes (PC et congélateur)	1 230 €	1 223,57 €	99%	
Matériels association (vidéo, brosse chaussure, bâtons marche)	5 300 €	2 709,98 €	51%	2 545 €
Démocratie participative	10 000 €		0%	8 362 €
Gilets pare balles - police	1 850 €	1 837,38 €	99%	
Prévention - mobiliers et équipements	2 550 €	518,40 €	20%	2 138 €
Mairie - mobiliers	500 €	477,20 €	95%	
Accueil Jeune - équipements	320 €	269,71 €	84%	
Socio - matériels scéniques	1 400 €	1 486,37 €	106%	
Socio - armoires réfrigérées et tables	3 250 €	2 132,15 €	66%	2 087 €
Médiathèque - mobiliers	2 000 €	1 908,86 €	95%	91 €
Fontaine centre ville - travaux et aspirateur	2 300 €	2 500,50 €	109%	
Création de massifs	4 500 €	2 894,82 €	64%	843 €
Titres de participation	16 €		0%	16 €
SOUS TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	743 225 €	446 798,83 €	60%	256 465 €
Provision pour dépenses imprévues	30 000 €			
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	773 225 €	446 798,83 €		

2-2 [Les recettes d'investissement](#)

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à **656 793 €**. Elles sont réalisées à hauteur des prévisions, 100%.

RECETTES D'INVESTISSEMENT		Total budgétisé	Réalisé	Taux de réalisation
10222	FCTVA	90 000,41 €	88 544,01 €	98%
1068	Excédent de fonctionnement - réserves	428 651,17 €	428 651,17 €	100%
13	Subventions reçues	53 535,00 €	54 598,20 €	102%
16	Emprunts	85 000,00 €	85 000,00 €	100%
		657 186,58 €	656 793,38 €	100%

Le FCTVA s'établit à 88 544 € et correspond aux dépenses d'équipements réalisées en 2021.

Les **subventions d'investissement** encaissées sur cet exercice s'élèvent à **54 598 €**.
Elles financent les opérations :

- Diagnostic des bâtiments :
 - 21 000 € par la Région
- Numérique dans les écoles
 - 18 873 € par l'Académie
- Toiture Louise Michel (travaux 2021)
 - 9 985 € par la DETR
- Capteurs de CO²
 - 4 240 € par l'Etat
- Gilets pare-balles
 - 500 € par le FIPD

L'emprunt de **85 k€** a été souscrit en fin d'année auprès du crédit mutuel sur une durée de 7 ans au taux fixe de 2,55 %. Les premières échéances impacteront l'exercice 2023.

Résultat de la section d'investissement

Recettes réelles d'investissement		656 793,38 €
Dépenses réelles d'investissement		-548 880,83 €
		<hr/>
Solde sur opérations réelles	=	107 912,55 €
Recettes d'ordre - amortissement		324 199,48 €
Dépenses d'ordre - travaux en régie + autres		-11 745,97 €
		<hr/>
Solde d'exécution de l'exercice	=	420 366,06 €
Déficit d'investissement reporté 2021		-270 453,75 €
Excédent de financement provisoire	=	149 912,31 €
Dépenses reportées		-256 465,03 €
Recettes reportées		31 120,00 €
		<hr/>
Besoin de financement	=	-75 432,72 €

3 - LE RESULTAT

Le résultat comptable de *l'exercice 2022 s'élève à 692 099,31 €* (résultat de la section de fonctionnement) va être affecté de la façon suivante au BP 2023 :

- ✚ Une partie en investissement (compte 1068 – réserves) **75 432,72 €** pour couvrir le besoin de financement.
- ✚ Le solde **616 666,59 €** en recettes de fonctionnement (compte 002 excédent de fonctionnement reporté)

Affectation du résultat de la section d'investissement :

- ✚ Le solde **149 912,31 €** en recettes d'investissement (compte 001 excédent de d'investissement reporté)